



17.04 Cahier des charges du responsable des licences

18.04.2018 / CC

1. Description de fonction

Responsable des licences de Swiss Wrestling Fédération (SWFE)

2. Organe d'élection

Le responsable des licences est élu par l'assemblée des délégués en tant que membre du comité central (CC).

3. Intégration organisationnelle

- Subordination :
le responsable des finances dépend du président central
- Remplacement :
le responsable des licences est remplacé par un membre du CC

4. Objectif de la fonction

Actualiser la liste des membres de SWFE

5. Tâches générales

- Contrôle des listes de membres actifs et passifs de tous les clubs de SWFE
- Contrôle des transferts et le retour des lutteurs entre les clubs et SWFE
- Contrôle des transferts internationaux de lutteurs étrangers pour renforcer les associations de SWFE
- Délivrer les cartes annuelles pour tous les membres actifs de SWFE
- Facturer aux clubs les frais de cartes de licences et transferts pour les lutteurs
- Facturer aux clubs les contributions des membres passifs
- Etablir différentes statistiques des membres de SWFE
- Tenir à jour le palmarès des lutteurs (les 6 premières places) des championnats suisses et des luttés dans la ligue A et B du championnat par équipe de SWFE
- Etablir une liste actuelle des personnes qui s'occupent dans les associations de SWFE une fonction spéciale
- Etablir la déduction de transferts et le retour pour la transmettre au caissier de SWFE

6. Tâches particulières

- Organisation des élections et des coordinations de la réunion des délégués de SWFE
- Envoyer les étiquettes avec les adresses à l'éditeur du bulletin de SWFE chaque trimestre

7. Compétences

-
-

8. Entrée en vigueur

Le cahier des charges entre en vigueur après approbation par le CC

9. Copies

Détenteur du poste
Comité central